



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/13/14
3 octobre 2016

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Treizième réunion

Cancun (Mexique), 4-17 décembre 2016

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

CADRE POUR UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. Dans la décision XII/2 C, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, dans la limite des ressources disponibles, de promouvoir davantage les activités de sensibilisation en collaboration avec des acteurs concernés, y compris :

a) faciliter l'élaboration d'une stratégie mondiale de communication, à lancer au cours de la deuxième moitié de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité (ci-après la Décennie), y incorporant des approches de messagerie à utiliser comme un cadre souple pour les Parties et les organisations compétentes;

b) créer, améliorer et actualiser des boîtes à outils de communication, d'éducation et de sensibilisation du public fondés sur les besoins des utilisateurs et les mettre à disposition dans le Centre d'échange, en veillant à ce que les outils et les approches qu'elles contiennent sont pertinents pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et en prenant en compte les nouvelles recherches sur les perspectives de communication, de commercialisation et de commercialisation sociale;

c) organiser un atelier sur la base d'un examen des connaissances existantes et d'une analyse des lacunes, et en collaboration avec les représentants de différents groupes de parties prenantes et en tenant compte des études d'analyse comportementale, élaborer et appliquer des approches de messagerie à l'intention des groupes cibles dans le contexte des différents objectifs d'Aichi pour la biodiversité et faire rapport sur les résultats de l'atelier à la Conférence des Parties à sa treizième réunion.

2. La présente note donne un aperçu des résultats des travaux effectués en réponse à ces demandes. D'autres aspects des travaux du Secrétaire exécutif liés à la décision XII/2 sont traités dans des documents d'information. La note commence (section I) par une section qui explique le contexte historique des travaux effectués et brosse un tableau des travaux effectués en réponse aux demandes. Une

* UNEP/CBD/COP/13/1.

analyse de la situation qui jette la base de l'élaboration de la stratégie mondiale suit dans la section II. La section III fournit le cadre des communications élaboré suite aux mesures prises. La section IV conclut avec une recommandation à la Conférence des Parties. D'autres aspects des travaux du Secrétaire exécutif liés à la décision XII/2 sont traités dans des documents d'information.

I. CONTEXTE HISTORIQUE

3. La réalisation des buts du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité repose sur la participation active des Parties, des parties prenantes et d'autres acteurs autour du monde. La base de cette participation repose sur une prise de conscience de la biodiversité et de sa valeur pour un large éventail d'éléments de bien-être. A cet égard, la réalisation de l'objectif 1 – "D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable" – est importante pour celle des autres objectifs. En outre, il a été constaté que l'application des deux Protocoles à Convention sur la diversité biologique – le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques – requiert aussi de fortes mesures dans le domaine de la vulgarisation et de la sensibilisation qui se retrouvent dans la création et la mise en œuvre de stratégies de sensibilisation pour les deux Protocoles. A cet égard, la prise de mesures plus fortes en matière de communication est un élément stratégique clé pour la Convention sur la diversité biologique au cours des quatre dernières années de la décennie et au delà.

4. La Décennie des Nations Unies pour la biodiversité a été proclamée par la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la base d'une décision de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa dixième réunion. Elle a pour but de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. La déclaration prie le Secrétaire général des Nations Unies, en consultation avec les Etats membres, de diriger la coordination des activités de la Décennie au nom du système des Nations Unies, avec le soutien du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, des secrétariats d'autres conventions relatives à la diversité biologique et des fonds, programmes et organismes concernés des Nations Unies, et invite les Etats membres en mesure de le faire à contribuer, de manière volontaire, eu financement des activités de la Décennie.

5. Une stratégie pour la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité a été envisagée par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (WGRI 4) à sa quatrième réunion (document UNEP/CBD/WGRI/4/4/Add.2). Sur la base de la recommandation 4/1 de ce groupe, la Conférence des Parties a adopté la décision XI/2 qui, dans sa section D, a invité les Parties et le Secrétaire exécutif à exécuter les activités mentionnées dans la stratégie. Les organismes de développement bilatéraux et multilatéraux ont également été encouragés à soutenir aussi bien le Secrétaire exécutif que les Parties dans l'exécution de ces activités.

6. Comme le décrit la stratégie présentée au Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention, d'un bout à l'autre de la Décennie, les Gouvernements sont encouragés à élaborer, appliquer et communiquer les résultats des stratégies nationales pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique¹. La Décennie cherche également à promouvoir la participation de divers acteurs nationaux et intergouvernementaux et autres parties prenantes à l'intégration de la diversité biologique dans les activités économiques et de planification du développement élargies. Le but est d'accorder une attention particulière à l'appui de mesures qui combattent les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique, y compris les modes de production et de consommation.

¹ Résolution 65/161 de l'Assemblée générale des Nations Unies et www.cbd.int/2011-2020.

7. La cible des activités décrites dans la décision XI/2 était en grande partie liée aux aspects de communication et de vulgarisation de la Décennie. Conformément à la décision XI/2, les Parties, le Secrétaire exécutif et d'autres entités ont réalisé un grand nombre d'activités pour promouvoir la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et la réalisation de l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité. Ces activités comprenaient des mesures de facilitation prises le Secrétaire exécutif comme la création d'un logo et le lancement de plateformes en ligne et les communautés de médias sociaux pour promouvoir et échanger les expériences pour la Décennie. Les Parties et parties prenantes ont pris une série de mesures propres à promouvoir la Décennie, le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le concept de la diversité biologique lui-même. Les détails de ces activités se trouvent sur le site Web (www.cbd.int/2011-2020) et les dispositifs d'alimentation des médias sociaux pour la Décennie (www.facebook.com/UNBiodiversity).

8. A mi-parcours de la décennie, la Conférence des Parties a indiqué dans sa décision XII/2 C qu'il était nécessaire de faciliter l'élaboration d'une stratégie de communication. Cet appel traduisait les conclusions de la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, à savoir que des progrès étaient certes accomplis pour ce qui était de la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique mais que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour garantir la réalisation des buts du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. En ce qui concerne l'Objectif 1, il a été constaté que des progrès avaient certes été accomplis en vue de sa réalisation mais que le degré de réalisation faisait l'objet de fortes différences géographiques. Sans efforts additionnels, il est peu probable que l'objectif sera atteint

A. Processus

9. Durant l'exercice biennal 2014-2016, le Secrétaire exécutif a entrepris plusieurs activités à l'appui de l'élaboration de la stratégie de communications. Un groupe de coordination des communications a été créé à l'intérieur du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour consolider les fonctions des communications et renforcer la coordination entre les divisions du Secrétariat. Le Secrétariat a également entamé une participation intensive avec les plateformes des médias sociaux afin d'accroître la participation en ligne avec différentes communautés. Une évaluation des activités partout dans le monde à l'appui de la Décennie a également été faite, qui a eu pour résultat une reformulation de la Décennie. En réponse à une demande de la Conférence des Parties, un atelier d'experts sur la messagerie, l'inscription des questions relatives aux communications et à la vulgarisation aux ordres du jour de plusieurs autres grands ateliers, les discussions avec le groupe de liaison des conventions relatives à la diversité biologique et les efforts déployés dans le cadre des travaux du Secrétariat lui-même a été organisé.

10. Les communications ont été un des huit principaux domaines d'attention de l'atelier sur les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique² qui a été organisé par le Secrétariat. Les options pour accroître aux niveaux national et international les synergies en matière de communication et dans d'autres domaines se trouvent dans le document UNEP/CBD/COP/13/15.

11. Au nombre des conclusions ont figuré les recommandations suivantes :

² Les conventions relatives à la diversité biologique comprennent sept conventions internationales qui sont axées sur des questions relatives à la diversité biologique : la Convention sur la diversité biologique (entrée en vigueur en 1993); la Convention sur la conservation des espèces migratrices (1983); la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (1975); le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (2004); la Convention de Ramsar sur les zones humides (1971); la Convention sur le patrimoine mondial (1972); et la Convention internationale pour la protection des végétaux (1952). La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est également une partie importante de ce groupe.

a) Les Parties ont besoin d'une stratégie nationale de communication et de sensibilisation relative à la biodiversité, conscientes des synergies et des avantages mutuels, qui élaborerait des voies de communication à objectifs spécifiques pour différents publics afin d'établir une meilleure compréhension du lien qui existe entre la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le bien-être humain;

b) Les Secrétariats des conventions relatives à la diversité biologique et les partenaires devraient fournir aux pays membres du matériel de communication, y compris du matériel d'orientation pour une communication efficace avec divers publics, et ils sont encouragés à collaborer aux célébrations internationales.

12. L'atelier international d'experts sur l'intégration de la biodiversité qu'ont organisé du 17 au 19 novembre 2015 à Mexico le Ministère mexicain de l'environnement et des ressources naturelles et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a donné une autre possibilité importante de se demander comment rendre les communications relatives à la biodiversité et au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique plus efficaces. Les conclusions de cet atelier ont notamment révélé que des communications efficaces adaptées à des entités spécifiques comme par exemple différentes parties de l'Etat, le secteur des entreprises et les parties prenantes étaient un élément clé d'une intégration couronnée de succès.

13. Le Secrétaire exécutif a organisé un atelier sur les approches de messagerie comme le lui avait demandé la Conférence des Parties dans la décision XII/2 C. Cet atelier a eu lieu de concert avec une réunion du Comité consultatif informel pour la CESP et été organisé sur la base d'une variété d'intrants dont les suivants :

a) Un examen des résultats d'une enquête auprès des usagers de la boîte à outils CESP, qui comprenait les apports de correspondants nationaux, et d'autres qui portaient sur la messagerie et d'autres outils;

b) Un examen des activités entreprises dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité;

c) Une analyse des résultats de l'atelier sur les synergies entre les conventions relatives à la diversité biologique et de l'atelier sur l'intégration de la biodiversité;

d) Un examen d'approches de messagerie et de méthodologies de modification du comportement, y compris celles effectuées par l'approche "Love, Not Loss" de la Commission de l'éducation et de la communication de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les travaux de Rare Conservation, et d'autres;

e) Une série d'exercices en groupes restreints effectués par les participants à l'atelier.

14. Les résultats de l'atelier sur la messagerie ont été conformes aux conclusions des réunions sur les synergies et sur l'intégration susmentionnées. Les experts présents à l'atelier ont en particulier conclu :

a) Dans la messagerie, il faut faire attention lorsqu'on utilise le terme biodiversité. Ce terme demeure un élément clé de la "marque" de la Convention sur la diversité biologique ainsi que de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et, comme tel, il doit être au centre des communications pour les acteurs qui participent directement à l'exécution et à l'appui des travaux relevant de la Convention. Toutefois, la nature technique de ce terme exige que des efforts soient faits pour l'ancrer avec des concepts et des idées qui le lient à d'autres activités et valeurs avec lesquelles les êtres humains se sentent plus proches. D'autres mots qui sont des "succédanés" du terme biodiversité peuvent également aider en à communiquer les concepts et, dans la réalité, le cadre conceptuel de l'IPBES a souligné le mot "nature" dans sa discussion de la biodiversité;

b) Dans le même temps, il est de plus en plus évident que le terme “biodiversité” commence à être compris de manière plus large par des segments du grand public. La biodiversité devient un “agrégat” tout comme l’est devenu le changement climatique ces dernières années. Cela signifie que la biodiversité est de plus en plus comprise selon les cadres et contextes élargis dans lesquels elle est utilisée. En outre, elle ne semble pas avoir des connotations négatives, ce qui est un avantage d’un point de vue de la commercialisation;

c) Ces conclusions semblent indiquer que le terme biodiversité devrait continuer à être utilisé dans la communication sur la Convention et ses objectifs au lieu d’être remplacé universellement par d’autres termes comme la nature. Toutefois, il est important que les communicateurs comprennent bien les différentes utilisations et interprétations du terme biodiversité, dans des contextes spécifiques, et qu’ils transmettent des messages spécifiques à un public en particulier. L’utilisation du terme et ses traductions et adaptations dans le contexte des peuples autochtones et des communautés locales est également notée ici. Pour ces peuples et communautés, la biodiversité est comprise dans le contexte de la langue locale et des traditions culturelles qui doivent être comprises avant qu’un message puisse être créé;

d) Il faut faire preuve de sensibilité lorsqu’on traduit le mot “biodiversité” de l’anglais. Dans certaines langues comme l’espagnol et le français, il est manifeste que le terme biodiversité est très accepté et qu’il a une grande signification. Dans d’autres langues, la traduction directe de ce terme peut en changer la signification, ce qui requiert son adaptation à un autre terme similaire;

e) L’atelier s’est également penché sur la question de la biodiversité et des valeurs. Le consensus a été que l’appui à la biodiversité fait déjà partie des valeurs fondamentale des habitants en général. Le rôle de la biodiversité dans l’approvisionnement en aliments, en eau et en air salubres et en une variété d’autres “valeurs” positives est implicitement présent dans l’esprit de nombreux habitants mais il arrive que le lien de la diversité et de ses composantes avec les valeurs doive être rendu explicite. Le travail des communicateurs consiste à associer le concept de la biodiversité aux valeurs les plus importantes du public cible. Ces valeurs peuvent varier considérablement selon les différents publics et peuvent inclure la spiritualité, la générosité, la réciprocité, la solidarité, l’harmonie, la résilience, l’amour, la santé, la famille, la sécurité, la vie, l’esthétique, l’évolution, l’apprentissage et la découverte. Pour d’autres publics comme les entreprises, les valeurs associées à la biodiversité seraient également l’aversion au risque, la mobilisation de capitaux et les intrants dans les stratégies commerciales par exemple. La conclusion de cette partie de l’atelier a donné à penser que les messages devraient donc présenter la biodiversité comme un moyen concret ou une possibilité concrète de réaliser les valeurs du public cible;

f) Les messages devraient également inciter les communautés à élargir ce qu’elles savent déjà de la biodiversité et à mieux faire comprendre la portée complète du concept. A cet égard, des métaphores peuvent être utilisées selon qu’il convient. Il a été mentionné qu’il a été enseigné depuis leur plus jeune âge à des membres des peuples autochtones et des communautés locales que la biodiversité est associée au bien-être collectif. L’atelier a également indiqué que l’utilisation de métaphores pour ce qui est de la biodiversité peut également capturer des valeurs et qu’elles devraient par conséquent être utilisées plus souvent dans les histoires sur la biodiversité;

g) La biodiversité est un terme très général qui capture toutes les sortes de vie sur Terre et leurs liens. Il est par conséquent aussi important, lorsque cela s’avère pertinent, d’inclure des éléments comme la spiritualité ou la connectivité ou encore le patrimoine dans la compréhension de la biodiversité de telle sorte que la conservation ne soit pas présente uniquement pour des raisons utilitaires. Il est par ailleurs important de continuer à faire référence à la notion selon laquelle la biodiversité est vie. C’est pourquoi des idées comme la toile de la vie demeurent importantes. Des experts ont également estimé

que les messages devaient aussi “célébrer” la notion de diversité dans le mot “biodiversité” et qu’ils doivent le relier à des cultures et communautés spécifiques;

h) Le type de messagerie visuelle et non verbale à utiliser est également un important élément à prendre en considération. Le contexte du public peut déterminer ce qui est approprié. Dans quelques contextes, des images d’écosystèmes charismatiques pourraient mobiliser les habitants de la même manière que le font les espèces animales charismatiques;

i) Il y a eu un débat sur ce qu’est la messagerie positive et la messagerie négative. Il semblerait y avoir une sorte d’“épuisement” du public avec la messagerie négative et un désir de recevoir des messages positifs. Toutefois, le groupe a estimé que la notion selon laquelle la messagerie est soit positive soit négative n’est pas une approche particulièrement nuancée. Le ton du message est toujours tributaire du contexte et toutes ses facettes, y compris “les bonnes”, “les mauvaises” et tout ce qui se trouve entre elles devraient être présentés.

15. Dans le cadre des travaux effectués par le Secrétaire exécutif pour examiner et actualiser la boîte à outils de communication, d’éducation et de sensibilisation du public (CESP), une enquête a été menée auprès des correspondants nationaux. Les représentants de gouvernements, y compris des correspondants nationaux et autres acteurs gouvernementaux ont été interrogés sur leurs besoins de communication. Les conclusions de cette enquête pour ce qui est des types d’outils de communication que nécessitent les correspondants et d’autres acteurs se trouvent aussi dans l’analyse. Au nombre des conclusions figurent les suivantes :

a) Les correspondants ont constaté que les acteurs et publics souhaitaient recevoir des messages plus clairs et plus simples qui comprenaient des appels à l’action;

b) De nouvelles voies de participation sont nécessaires pour la communication, en particulier avec les groupes sous-représentés. A cet égard, un effort doit être fait pour créer des possibilités de faire participer les publics;

c) Il devait y avoir un “leadership de la pensée” qui chercherait à établir des exposés de base sur la biodiversité et le bien-être humain;

d) Les efforts en matière de communications devaient être plus interactifs et doivent faciliter une conversation continue plutôt que des communications à sens unique.

II. ANALYSE DE SITUATION

16. Sur la base des travaux susmentionnés, la brève analyse de situation suivante fournit le contexte dans lequel cette stratégie de communications est conçue. Elle tient compte de quelques-uns des principaux facteurs qui sont en jeu durant la dernière moitié de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

A. Points forts

17. La Convention sur la diversité biologique est la principale convention internationale pour la conservation et l’utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques.

18. La diversité biologique figure dans plusieurs cadres de politique internationaux qui appuient le développement durable et comme telle considérable est la force d’impulsion en faveur de la reconnaissance de son rôle pour réaliser les objectifs de développement durable dont est convenue la

communauté internationale. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses vingt Objectifs d'Aichi pour la biodiversité fournissent un cadre mondialement reconnu pour la prise de mesures prioritaires en vue de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

19. Durant les premières années de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, les acteurs ont pris plusieurs mesures et se sont livrés à un certain nombre d'activités pour communiquer la biodiversité.

20. La prise de conscience du terme biodiversité ne cesse d'augmenter. Les travaux de l'Union for Ethical BioTrade (UEBT) et son baromètre annuel de la biodiversité dans plusieurs pays font état d'une tendance à la hausse en général de ce terme et de ses valeurs.

B. Points faibles

21. La Convention sur la diversité biologique n'a pas acquis la prépondérance politique nécessaire pour atteindre ses objectifs.

22. La diversité biologique demeure un domaine surtout connu d'une communauté spécialisée d'experts techniques et des efforts accrus doivent être faits pour intégrer le concept dans d'autres communautés épistémiques et de politique générale.

C. Possibilités

23. La diversité biologique est reconnue comme un élément de solutions aux problèmes du développement durable. Au delà du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, la biodiversité et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité figurent en bonne place dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable.

24. Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe reconnaît également l'importance de la promotion de la collaboration lorsqu'il s'agit de prendre des mesures pour conserver et utiliser de manière durable la biodiversité et les services écosystémiques pour réaliser ses objectifs. L'Accord de Paris sur les changements climatiques contenait une déclaration vigoureuse et explicite sur l'importance de la diversité biologique pour l'atténuation et l'adaptation. A cette fin, l'Organe subsidiaire chargé de l'application de la Convention a, dans le document UNEP/CBD/SBI/REC/1/4, mentionné l'importance des changements climatiques pour un certain nombre de secteurs dont l'agriculture, les forêts et d'autres.

25. A sa treizième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ciblera l'intégration pour laquelle des communications et une vulgarisation efficaces seront essentielles.

D. Menaces

26. La mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique avance à un rythme qui ne se soldera pas par la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

27. Les contraintes budgétaires que connaissent les gouvernements nationaux partout dans le monde menacent de réduire le montant des ressources disponibles pour la conservation de la biodiversité, ce qui aurait un impact négatif sur la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique.

28. D'autres questions inscrites à l'ordre du jour du développement durable peuvent être hiérarchisées d'une manière qui ne permet pas des synergies avec le programme de biodiversité, ce qui détournera l'attention et des ressources.

29. A la fin de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et les buts du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique pourraient ne pas être suffisamment atteints ou l'élan vers la vision 2050 pourrait ne pas être suffisant. Les carences en matière de réalisation peuvent être considérables et pourraient avoir un impact négatif sur la crédibilité du processus de la Convention.

E. Recommandations de caractère général

30. A la lumière de tous les travaux effectués ci-dessus et y compris l'analyse de situation, il est recommandé que les stratégies de communication mises en œuvre à compter de la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité tirent parti de la stratégie existante pour la Décennie (décision XI/2), compte tenu également des points additionnels suivants :

a) La nécessité urgente d'atteindre les objectifs pour la biodiversité et d'avancer vers la réalisation de la vision à l'horizon 2050 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique devrait être soulignée tant pour ce qui est des contributions positives que cela peut apporter à une variété d'autres questions inscrites au programme de développement durable que de la garantie du bien-être humain. Cela signifie que des possibilités pourraient être offertes de lier la biodiversité à une variété d'autres questions. Un point focal peut être sur les liens avec les programmes de changement climatique, de dégradation des terres, de sécurité des eaux et des aliments, et de santé;

b) L'utilisation généralisée du terme biodiversité dans les communications devrait continuer, assortie de nuances importantes. Les aspects techniques de la biodiversité peuvent continuer d'être une cible pour les communications dans la communauté de politique spécialisée. L'intégration avec d'autres secteurs peut les conserver mais peut chercher à élargir la signification sous-jacente du terme. Pour que les efforts de communications atteignent une variété de publics, il faudrait s'efforcer de lier également le terme à d'autres valeurs sous-jacentes. Les valeurs spécifiques varieront selon le public cible. Les aspects positifs de la biodiversité, y compris les valeurs utilitaires et intrinsèques, devraient être un point focal de toute messagerie;

c) Les campagnes de communications devraient être positionnées dans le court terme pour programmer la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Des liens devraient être établis avec les Objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris et la neutralité de la dégradation des terres notamment. Dans le moyen terme, les communications devraient chercher à souligner et promouvoir l'élan au delà de 2020 vers la prochaine série d'objectifs pour la biodiversité et la réalisation de la vision 2050;

d) Les partenariats existants et les campagnes de communications sur la biodiversité déjà en place devraient être renforcés et la coordination améliorée. A cet égard, il est nécessaire d'améliorer le profil de la Décennie auprès du Système des Nations Unies, y compris en travaillant avec le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies, le Département de l'information de New York, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres.

III. CADRE POUR UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

A. Portée

31. La stratégie ci-dessous a pour but de servir de cadre souple pour guider les actions et les activités du Secrétaire exécutif, des Parties à la CDB et d'autres partenaires, parties prenantes et acteurs qui participent à la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité. Ses résultats et conclusions devraient servir de guide à l'élaboration et à l'articulation plus approfondies de stratégies et plans d'action qu'élaboreront le Secrétaire exécutif, les Parties, les parties prenantes et d'autres. Elle devrait également faire l'objet d'un examen constant.

B. Buts

32. Les efforts de communications doivent appuyer de manière soutenue l'application de la Convention sur la diversité biologique, son Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et sa vision à l'horizon 2050. Ces efforts devraient être conçus pour avoir un impact non seulement sur les dernières années de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité 2011-2020 mais aussi sur les décennies ultérieures jusqu'en 2050. Dans ce contexte, les buts ci-après sont les principaux buts :

Communiquer l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de sa vision à l'horizon 2050

33. Les efforts en matière de communications doivent montrer l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Les communications devraient clairement indiquer là où des progrès sont accomplis, aux niveaux national et mondial, ainsi que les cas dans lesquels des mesures additionnelles sont nécessaires. Elles devraient également montrer comment la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique contribue à la réalisation d'autres objectifs pour les conventions relatives à la diversité biologique.

34. Le but est de donner une image précise de la mise en oeuvre qui est également une source d'inspiration pour des mesures additionnelles avec pour but élargi d'inspirer l'adoption de mesures soutenues à l'horizon 2050. Les efforts en matière de communications durant les quatre dernières années de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité ciblent certes la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique mais il est important de mobiliser un appui pour la réalisation de la vision of the Plan stratégique pour la diversité biologique à l'horizon 2050.

Exhorter à prendre des mesures additionnelles lorsqu'elles s'avèrent nécessaires

35. S'agissant du premier but, les communications doivent promouvoir un appui pour des mesures additionnelles dans le cas des buts et objectifs du Plan stratégique pour la diversité biologique pour lesquels les Parties ne semblent pas sur la voie de leur réalisation. Ces communications devraient être d'une nature qui encourage l'action. Cela peut revêtir la forme d'un appui positif pour les efforts déployés et donner de avertissements quant aux conséquences négatives si les objectifs ne sont pas atteints.

36. Les Parties auront à cet égard un but particulier qui est de montrer comment elles atteindront les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité au niveau national. D'autres parties prenantes devront communiquer comment leurs mesures appuient l'adoption de mesures additionnelles.

Démontrer pour de multiples publics la pertinence de la biodiversité et des travaux de la Convention pour un développement durable et d'autres priorités mondiales

37. Les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique sont clairement liés à d'autres objectifs internationaux de développement durable. En démontrant la pertinence de la biodiversité pour ces différentes questions, l'accent devrait d'abord être mis sur une analyse des principales préoccupations dans chaque domaine, la biodiversité étant ensuite introduite pour ce qui est de sa contribution à la solution de problèmes.

38. Le programme consacré aux changements climatiques revêt à cet égard une importance particulière. Des efforts doivent être faits pour montrer les liens qui existent entre la biodiversité et les changements climatiques. Cela inclut les impacts de ces changements sur la biodiversité, tant au niveau mondial que dans des cas particuliers. De même, il est important de souligner la contribution de la biodiversité aux efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, y compris l'adaptation et la réduction des risques de catastrophe fondées sur les écosystèmes.

39. Ce faisant, des efforts doivent être faits pour montrer comment les travaux qui relèvent de la Convention contribuent aux travaux qui relèvent de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Les messages de la CDB doivent être liés au programme et à la neutralité de la dégradation des terres de la CNULD.

40. D'autres domaines offrent également des possibilités où la contribution de la biodiversité à l'obtention de résultats pour des enjeux discrets constitue des connexions stratégiques. La sécurité des eaux et des aliments ainsi que le programme de santé publique sont des connexions stratégiques.

41. Les messages doivent également atteindre quelques acteurs qui, à la surface, sont très éloignés des objectifs de la CDB mais dont les actions ont un impact sur les travaux de la Convention. Les ministères du transport, de l'énergie, des finances et de l'infrastructure sont des exemples des communautés qui devraient être des cibles de participation. En faisant participer ces communautés, l'accent devrait être mis sur les principales questions qui préoccupent ces secteurs et sur les manières dont la biodiversité les gère.

42. Le monde des affaires est un public extrêmement important pour de nouvelles communications. Utilisateur important de la biodiversité et de ses services écosystémiques, la capacité qu'il a d'arriver à une consommation durable sera cruciale pour la réalisation des buts de la CDB. Le lien de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité avec la responsabilité sociale des entreprises est important. Plus importante encore est la nécessité de communiquer le dossier pour la conservation de la biodiversité. Le rôle des entreprises en tant qu'utilisateurs de ressources génétiques dans le contexte du Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages est lui aussi un élément important.

43. Les jeunes constituent également un groupe important. Dans la mesure où il y a une culture jeune mondiale ou des variations régionales d'une telle culture, la communication avec ce groupe sera importante pour les actions à mener durant les décennies à venir.

Fournir des outils de renforcement des capacités

44. La réalisation des buts du Plan stratégique pour la diversité biologique exigera des capacités additionnelles pour maintes Parties à la Convention. Dans de nombreux cas, cela requiert le renforcement des capacités. Les Parties ont fréquemment indiqué l'importance du renforcement des capacités comme étant une activité que le Secrétariat ainsi que d'autres acteurs devraient effectuer pour garantir la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. C'est pourquoi un important but de communication sera de disséminer ces outils aux acteurs et de garantir leur pleine élaboration. Le lien de ces outils avec

d'autres initiatives de renforcement des capacités ainsi que le lien avec le programme d'éducation pour un développement durable (EDD) sont aussi importants.

C. Messagerie de base : structure et éléments des messages de base

Approche générale de la messagerie

45. Etant donné que le public de tous les messages consacrés à la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité est de portée mondiale mais aussi très spécifique quant à leur application, la meilleure structure est celle d'une série globale parapluie de messages dans laquelle il est possible d'élaborer et de transmettre des messages individuels et spécifiques. Elle était la stratégie globale pour l'Année internationale de la biodiversité en 2010, qui a élaboré un message de base et l'a fourni à d'autres comme un gabarit pour qu'ils les adaptent à leurs besoins.

46. Les messages créés pour la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité doivent être conformes aux documents de base qui émanent du processus de la CDB. Cela comprend la messagerie du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique telle que décrite dans l'annexe de la décision X/2, en particulier les buts, la mission et la vision, les conclusions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, en particulier sa quatrième édition et les messages apparaissant sur les portails Web pour la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

47. La messagerie doit reposer sur des preuves et être scientifiquement crédible alors même qu'elle cherche à être une source d'inspiration. On peut trouver une importante assise de lien qui unit les différents éléments des messages dans le cadre conceptuel de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (décision IPBES-2/4). En outre, ces messages devraient être fondés sur les conclusions d'autres publications. Les *Perspectives mondiales de la diversité biologique* devraient rester une source primaire; toutefois, d'autres publications qui ont été vérifiées par le Secrétariat et la Conférence des Parties peuvent également être incluses.

48. Les principaux messages pour le moyen terme (entre maintenant et 2020) seront un mélange de messages positifs et négatifs, selon les buts de politique générale à atteindre. La messagerie positive doit avoir des éléments utilitaires et de "beauté". Une de ses dimensions consiste à mettre en relief le rôle de la biodiversité ou nature comme une solution aux problèmes de développement durable que connaît l'humanité. Ce faisant, la messagerie doit dépasser la notion selon laquelle la biodiversité est une victime du développement, en particulier son appauvrissement. Une autre dimension des messages positifs est de promouvoir la beauté de la nature, dans le charisme des espèces et des écosystèmes, ainsi que la complexité et l'inspiration que la biodiversité représente.

49. Comme indiqué ci-dessus, le but de la stratégie des communications est de célébrer le succès de la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et d'encourager la prise de mesures additionnelles lorsqu'elles s'avèrent nécessaires. Comme on le verra ci-dessous, la notion du contexte sera importante pour la conception des messages adressés à différents publics.

50. Les messages positifs mettront en relief la mesure dans laquelle des progrès ont été accomplis pour réaliser le Plan stratégique pour la diversité biologique. De plus, les succès doivent également souligner les avantages tirés de cette réalisation. Ces avantages devraient être exprimés en fonction de la contribution au bien-être humain, à la réalisation des Objectifs de développement durable et d'autres objectifs. En soulignant leurs succès, les gouvernements nationaux souhaiteront peut-être les lier aux stratégies nationales de développement durable.

51. Les messages négatifs devraient être utilisés avec soin mais il se peut qu'il s'avère parfois important de décrire les conséquences de la non-réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Les messages négatifs devraient être exprimés en fonction des opportunités perdues pour le bien-être humain qui seront le résultat de la passivité ou en fonction de la hausse des coûts nécessaires pour récupérer et restaurer les services écosystémiques à cause de l'inaction.

52. Les messages composites ont pour objet de fournir un cadre dans lequel les Parties et d'autres acteurs peuvent créer des messages qui mettront en relief leurs propres réalisations spécifiques.

Stratégie de marque

53. Un aspect important de la messagerie est la stratégie de marque. Une stratégie de marque cohérente, bien conçue et attrayante peut accroître considérablement l'impact de la messagerie de base. Cela a été clairement démontré pour la Décennie grâce à un logo attrayant avec une palette d'éléments visuels relatifs à la biodiversité. Dans le contexte élargi de la Convention et de ses Protocoles, le logo de la CDB et ses principes directeurs constituent actuellement le noyau de la politique de marque de la CDB. Des travaux sont en cours sur l'extension de cette stratégie de marque de base à une politique de marque à part entière qui sera appliquée de manière cohérente à toutes les voies de messagerie et de communications. On trouvera un aperçu des principaux éléments de la stratégie de marque de la CDB dans un document d'information.

Éléments de messagerie

54. Dans l'ensemble, les messages devraient communiquer les éléments généraux des liens qui unissent la population à la biodiversité :

a) Les messages devraient construire la perception que la population est liée à la biodiversité dans la quasi-totalité des aspects de sa vie;

b) Les communications devraient sensibiliser la population aux dangers de l'appauvrissement de la biodiversité et aux avantages que représente sa sauvegarde;

c) Les messages devraient promouvoir un sentiment d'urgence quant à la nécessité de prendre des mesures pour arrêter l'appauvrissement de la biodiversité et pour encourager les populations à agir sans plus attendre.

55. Les messages devraient également mettre en relief la vision du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique dans le contexte d'un horizon temporel plus long:

a) Le moment est certes venu pour agir mais l'horizon le plus important pour le faire est le milieu du présent siècle;

b) D'ici à la moitié du vingt-et-unième siècle, l'humanité devrait valoriser, conserver, restaurer et utiliser sagement la biodiversité d'une manière qui préserve les services écosystémiques;

c) Les mesures prises devraient chercher à soutenir une planète saine et donner des avantages essentiels pour tous.

56. Les messages devraient également lier les buts du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique à des priorités spécifiques de développement national, montrant comment la réalisation d'un développement durable au niveau national requiert l'intégration de la biodiversité dans ces activités.

57. Les messages devraient clairement montrer les liens qui existent entre la biodiversité et d'autres questions de développement durable, l'accent étant mis sur les Objectifs de développement durable :

a) Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, convenu qu'il a été par les 193 États membres des Nations Unies, crée un ambitieux cadre de buts et objectifs destinés à gérer une série de problèmes mondiaux pour la société;

b) La biodiversité et les services écosystémiques contribuent directement aux priorités que sont le développement et le bien-être humain. Près de la moitié de la population mondiale est directement tributaire de ressources naturelles pour ses moyens de subsistance. Bon nombre des personnes les plus vulnérables dépendent directement de la biodiversité pour satisfaire leurs besoins de subsistance quotidiens;

c) La biodiversité est également au centre de maintes activités économiques dont celles qui sont liées à l'agriculture, à la sylviculture, à la pêche et au tourisme. L'importance de la biodiversité et des écosystèmes se retrouve dans nombre des buts et objectifs de développement durable;

d) C'est pourquoi la prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes sera essentielle alors que les pays entreprennent l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable, ainsi que celle des principales priorités nationales de développement durable.

58. Les messages devraient exhorter les publics cibles à agir. A cet égard, il importe que les messages donnent une liste de mesures spécifiques que le groupe cible peut prendre pour sauvegarder la biodiversité et qu'il y ait des orientations sur la manière de les prendre.

59. Les messages et campagnes spécifiques devraient être sensibles aux valeurs du public cible et exprimer la biodiversité et les mesures à prendre pour la conserver et à l'utiliser de manière durable dans le contexte de ces valeurs. C'est pourquoi la recherche du public est un élément clé de toute adaptation à l'usager.

D. Publics

60. Compte tenu du public mondial pour la Convention, il est important d'identifier les segments du public et de lier les communications avec chacun d'eux aux différents buts de la stratégie et aux messages de conception en conséquence. Pour les groupes ci-dessous, il sied de noter qu'il y aura et des publics recevant des messages et des groupes qui transformeront et/ou transmettront des messages à d'autres groupes cibles subsidiaires.

Parties à la CDB et à ses Protocoles

61. La Convention sur la diversité biologique est appliquée au niveau national par les gouvernements nationaux et les Parties sont donc un des principaux publics pour les communications du Secrétariat et d'autres acteurs au niveau international. Les correspondants de la Convention et de ses Protocoles sont ici le principal public. Au niveau des Parties elles-mêmes, les correspondants nationaux de la Convention et de ses Protocoles sont non seulement un public mais ils doivent également communiquer avec les ministères et autres départements de l'État qui gèrent normalement des questions de gestion de la biodiversité pour veiller à ce que les Parties intègrent la biodiversité dans les travaux d'autres secteurs. Dans ce groupe, on trouve les gouvernements régionaux et locaux ainsi que les villes qui exécutent de plus en plus des stratégies et plans d'action pour la diversité biologique.

Parties prenantes et autres membres du public de base et groupe de pays de la CDB

62. Les Parties sont certes la principale cible de la CDB mais il y a plusieurs autres acteurs et parties prenantes qui appuient les Parties ou qui ont un rôle discret à jouer dans l'application de la Convention

sur la diversité biologique. C'est parce que ces acteurs ne sont pas des Parties que les communications qui leur sont destinées auront un caractère différent. Dans le même temps, lorsque ces acteurs se livrent à des activités de soutien au niveau national, ils peuvent être inclus dans certaines communications.

63. Les partenaires du système des Nations Unies qui participent aux travaux de la CDB ainsi que d'autres organisations régionales sont aussi importants. Ces acteurs non seulement transmettront les travaux de la Convention d'autres mais ils saisiront aussi la possibilité qui leur est donnée de promouvoir leurs propres travaux et leur pertinence pour le programme de développement durable ainsi que pour le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

64. Les musées d'histoire naturelle, les jardins botaniques ainsi que les jardins zoologiques et les aquariums sont un autre groupe dont les travaux sont essentiels pour la Convention, tant pour ce qui est de mesures de conservation spécifiques que de la sensibilisation à la biodiversité.

65. L'UICN est elle aussi une organisation unique en son genre. Vu son rôle dans la création de la Convention et son rôle central dans la conservation de la nature, elle est un public clé pour la Convention ainsi qu'un important multiplicateur.

66. Les ONG de conservation sont un groupe de base qui retransmettra les messages de la Convention.

Peuples autochtones et communautés locales

67. Il est important d'accroître les travaux avec les peuples autochtones et les communautés locales afin de communiquer leur rôle dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et de montrer comment leurs activités contribuent à l'application de la Convention sur la diversité biologique et d'autres conventions relatives à la diversité biologique. A cet égard, la communication devrait encourager les peuples autochtones et les communautés locales à promouvoir leurs activités dans le contexte de l'application au niveau national de la Convention sur la diversité biologique et de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Toutefois, les travaux des peuples autochtones et des communautés locales devraient également être considérés comme la source de messages et pratiques originales et inspirantes pour la conservation de la biodiversité. A cet égard, la communication devait chercher à encourager les peuples autochtones et les communautés locales à célébrer et promouvoir les savoirs traditionnels liés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité aux niveaux local, national, régional et mondial.

Le public et les importants groupes de parties prenantes

68. Il est fréquemment dit que les travaux de la Convention doivent être communiqués d'une manière qui les rend pertinents pour le "public." Il est certes vrai que ce public est un public mondial et qu'il devrait englober tout le monde mais il est également clair que la notion selon laquelle il y a un seul public auquel tous les messages pourraient être adressés est de par trop simpliste et cache d'importantes différences entre les segments du public. Le soi-disant "public" est en fait un certain nombre de différents segments divisé par pays, sexe, niveau socio-économique et langues. C'est pourquoi toute tentative faite pour communiquer avec le public exige une approche nuancée.

69. La segmentation la plus importante pour le public demeure la segmentation au niveau national. La compréhension de la biodiversité et des services écosystémiques ainsi que de leur pertinence pour le grand public est en grande partie façonnée par les circonstances nationales et les "discours" nationaux sur les populations et la nature et par la manière dont la biodiversité leur donne des valeurs. C'est pourquoi toute tentative faite pour engager les besoins publics doit être élaborée au niveau national sur la base d'un discours général.

70. Une importante manière de communiquer avec le public consiste à utiliser les médias – radio, télévision et formes d’impression, en particulier. Ce faisant, les médias devraient être considérés comme un multiplicateur et un canal plutôt qu’un public en soi. Les médias cherchent à produire un contenu qui atteindra le public, ce pour quoi les travaux visant à les faire participer devraient adopter cette perspective. La participation des médias devrait cibler un certain nombre de leurs segments, y compris les suivants :

- a) médias qui couvrent la politique environnementale;
- b) médias qui couvrent les questions liées au consommateur (modes de vie et durabilité);
- c) médias qui portent sur la conservation;
- d) médias qui reposent sur la science;
- e) médias qui portent sur les affaires.

71. Il y a également des groupes de parties prenantes particuliers qui requièrent un engagement ciblé :

a) Le **monde des affaires** est un segment extrêmement important. Les communications devraient chercher une plus grande participation avec les entreprises soucieuses de la biodiversité;

b) Les **jeunes** sont également un public clé. Il est possible de communiquer avec eux via les activités du système des Nations Unies tout entier qui sont liées aux jeunes, en améliorant le programme de l’onde verte et d’autres initiatives similaires en tant qu’outils pour l’exécution de la Décennie, en utilisant des médias sociaux tels que Facebook, Twitter, Myspace, YouTube et d’autres, et via des concours et des compétitions, y compris de peinture, de photographie, de dissertation et d’autres.

Personnes-ressources et institutions

72. Ce segment du public est la variété de communautés d’experts et d’institutions dans différents domaines scientifiques et techniques qui génèrent et diffusent des savoirs à l’appui de l’application de la Convention. Communiquer avec elles est important pour veiller à ce que les savoirs scientifiques les meilleurs disponibles sont générés et utilisés à l’appui de la CDB. En outre, cette communauté d’experts est très respectée du public et leurs messages peuvent mobiliser un appui considérable pour la Convention. Il est important de s’assurer que leurs messages sont alignés. Ce groupe pourrait à certains égards faire double emploi avec le groupe de pays de base de la CDB mais il a une identité très particulière.

E. Ressources

73. Dans l’exécution des activités de communications, les ressources suivantes représentent l’assise de la création de messages. Cette liste n’est pas exhaustive mais elles devraient être privilégiées par rapport à d’autres.

Rapports et stratégies nationaux officiels

74. Les communications officielles des Parties à l’appui de la CDB et en réponse aux décisions de la Conférence des Parties sont une ressource clé des communications. Ces communications ont un statut officiel et fournissent des informations sur l’état d’avancement de l’application de la CDB au niveau national tout en communiquant les intentions des Parties quant à l’application. S’agissant des rapports et stratégies nationaux officiels, les actions et les objectifs nationaux devraient être exprimés par rapport aux indicateurs convenus.

a) **SPANB.** Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique représentent les intentions de politique générale des Parties. La réalité est que quelques-uns seulement de ces SPANB créés en vertu du processus de la Convention ont une vision stratégique et un plan d'action. Plusieurs, en particulier ceux qui ont été créés il y a maintes années, peuvent être de simples rapports sur la diversité biologique au niveau national. Toutefois, dans les cas où les SPANB contiennent un plan d'action, ceux-ci doivent être utilisés pour communiquer l'action au niveau national. Qui plus est, les SPANB devraient aussi inclure une stratégie de communications. Dans la mesure du possible, le processus de création du SPANB devrait également comprendre une stratégie de communications et de vulgarisation;

b) **Rapports nationaux.** Un beaucoup plus grand usage devrait être fait des informations que contiennent les rapports nationaux, aussi bien par le Secrétariat que par les Parties elles-mêmes. Ces informations peuvent être utilisées pour démontrer les succès obtenus en matière d'application ainsi que pour identifier les domaines dans lesquels des travaux supplémentaires sont nécessaires. Des efforts devraient également être faits pour récupérer des rapports les données structurées et les utiliser.)

Documents officiels de la CDB

75. Les documents officiels, y compris les documents d'avant-session et les rapports de réunion, font état de la direction de politique générale de la CDB et ils représentent donc une importante ressource, fournissant un récit de l'évolution de questions qui relèvent de la convention. Les décisions de la Conférence des Parties revêtent une importance particulière. Toutes les communications doivent nécessairement en découler et il est important de veiller à ce que les messages leur soient conformes.

Publications et autres ressources de la CDB

76. Il y a un certain nombre de ressources et publications techniques qui donnent des avis techniques et scientifiques liés à l'application de la Convention. L'exactitude de ces ressources, qui émane de la nature collégiale des travaux, est dans l'esprit des experts ainsi que des membres du public l'assise de leur légitimité. C'est pourquoi une messagerie devrait déployer ces ressources pour montrer le sous-œuvre scientifique de la Convention.

77. Ces ressources, bien que toutes d'une nature technique, ont un format, des buts et des langues assez spécifiques. C'est pourquoi toutes devraient être élaborées avec des communautés spécifiques l'esprit et avoir des structures et discours appropriés. Il n'y a pas un format unique. Cependant, toutes devraient avoir des métadonnées spécifiques.

F. Voies et multiplicateurs

78. Il y a plusieurs voies de communication par lesquelles les messages peuvent être transmis aux publics. Dans la présente section, nous donnerons les grandes lignes de quelques-uns d'entre elles ainsi que quelques-uns des acteurs qui peuvent servir de multiplicateurs de messages.

Le centre d'échange et ses services d'information connexes

79. Le Centre d'échange est à la fois une voie de communication et un multiplicateur. Il est censé être un élément clé du réseau des savoirs sur la diversité biologique. D'après le paragraphe 22 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, le Centre d'échange sera la voie par laquelle les connaissances et compétences d'une communauté de la biodiversité seront mises à disposition pour faciliter et appuyer davantage l'application de la Convention. Dans le Centre d'échange, des noeuds nationaux composés de réseaux d'experts avec des sites Web efficaces seront créés et soutenus. Ces noeuds seront reliés au mécanisme central dont s'occupe le Secrétariat. Le site Web de la CDB représente

le noeud central de ce réseau. Il existe d'autres éléments pour des publics spécialisés comme le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages.

80. Il importe de noter que le Centre d'échange est considéré non seulement comme le site Web et le portail de la CDB mais aussi comme le réseau des sites Web et services d'information des Parties. Des travaux supplémentaires doivent être faits pour veiller à ce que les informations et les messages sont transmis via le réseau.

81. La stratégie Web de la CDB, actuellement en cours d'élaboration, devrait fournir une plateforme qui facilite et soutient les éléments de cette stratégie de communications. Elle devrait prévoir la création de l'infrastructure qui peut appuyer les communications avec les différents acteurs. La stratégie Web devrait également veiller à ce que les médias sociaux soient intégrés et incorporés dans tous les faits nouveaux du Web. L'accent pour un web et développement logiciel devrait être mis sur les manières d'assurer la compatibilité avec les normes Web d'autres institutions des Nations Unies et du système des Nations Unies.

Médias sociaux et réseaux sociaux

82. Par médias sociaux, on entend les sites Web et les applications qui permettent aux utilisateurs de créer et partager des contenus ou de participer à des réseaux sociaux. Les applications des médias sociaux variant d'un pays et d'une région à l'autre; les plateformes les plus largement répandues sont Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, YouTube, et LinkedIn. Ces dernières années, les médias et les réseaux sociaux sont devenus des outils extrêmement importants pour faciliter l'action collective. En effet, c'est dans le domaine des médias sociaux que le Secrétariat a ces 24 derniers mois communiqué le plus.

83. Les médias sociaux sont un élément important de n'importe quelle stratégie de communication et le Secrétariat utilisera une série fondamentale de messageries de médias sociaux qui peuvent ensuite être retransmises et adaptées par d'autres acteurs. Le Secrétariat émettra chaque année un plan pour médias sociaux qui sera ensuite partagé. En 2016, le Secrétaire exécutif a publié une notification indiquant que les Parties devraient participer avec les médias sociaux du Secrétariat de la CDB, y compris par le truchement de leurs centres d'échange. Tous les acteurs peuvent certes avoir des stratégies indépendantes en matière de médias sociaux qui desservent leurs communautés respectives mais il est important que les messageries sur ces plateformes soient coordonnées. Qui plus est, la force des médias sociaux réside dans le partage des contenus entre plateformes et acteurs. C'est pourquoi partager et réexpédier le contenu d'autres acteurs est une stratégie importante.

84. Différentes plateformes de médias sociaux ont différents buts. On en trouvera ci-dessous quelques-unes :

a) **Facebook.** La principale plateforme devrait être la page de Facebook consacrée à la Décennie, www.facebook.com/UNbiodiversity. Tous ceux qui oeuvrent avec la CDB et la Décennie devraient chercher à se relier à cette page dont le public varie beaucoup, allant d'experts scientifiques à des membres du public partout dans le monde. C'est pour cette raison que le contenu de cette page inclut non seulement des informations sur les processus officiels de la CDB mais aussi des messages plus populaires;

b) **Twitter.** L'adresse twitter du Secrétariat est www.twitter.com/cbdnews. Les tweets sur cette page sont générés par le Secrétariat sur la base d'événements et d'impromptus. Leur principal public demeure les délégués et les participants aux processus de la CDB ainsi que ceux qui participent à

d'autres négociations internationales. Les partenaires devraient chercher retweeter selon qu'il convient le contenu de cette adresse;

c) **Instagram.** Cette plateforme devient progressivement un outil important de médias sociaux pour les jeunes. Elle utilise des images, avec texte surchargé, pour échanger des idées et des expériences. C'est un moyen visuel plutôt que textuel. Le Secrétariat a créé un public pour Instagram. Les participants à cette stratégie de communication peuvent l'utiliser pour recourir à des images en vue d'échanger des idées;

d) **Snapchat** est une autre plateforme importante pour les jeunes. Elle permet l'échange de courtes vidéos et de courts textes qui ne durent pas après plusieurs visualisations. Le contenu facilite l'échange d'expériences, d'ordinaire à un événement ou un lieu;

e) **LinkedIn** est une plateforme professionnelle qui est de plus en plus utilisée pour édifier des communautés de pratique dans des milieux où Facebook semblerait de par trop colloquial. Elle a un nombre de communautés professionnelles et techniques spécialisées relatives à la biodiversité. Cet outil peut être utilisé pour faciliter la communication entre acteurs techniques et scientifiques liés à la politique de biodiversité.

Autres partenaires et multiplicateurs

85. Dans la mise en oeuvre de cette stratégie, plusieurs organisations jouent un rôle important. Ces organisations sont non seulement des multiplicateurs de messages mais elles représentent aussi des groupes de pays qui ont tout à gagner de la mise en oeuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique. Ce sont notamment les suivantes :

a) **Conventions relatives à la diversité biologique.** Les conventions relatives à la diversité biologique ont des plans qui sont similaires s'ils ne sont pas explicitement liés dans certains cas aux buts du Plan stratégique pour la diversité biologique. La messagerie devrait être coordonnée entre ces conventions, y compris pour les journées internationales comme la Journée mondiale des zones humides, la Journée mondiale des espèces sauvages et d'autres;

b) **Le Département de l'information des Nations Unies** est un instrument important pour lier les travaux de la CDB et le programme de biodiversité au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres activités. Il a également des liens avec les Centres d'information des Nations Unies (CINU) qui peuvent appuyer les travaux régionaux sur la Convention;

c) **Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et son Département des communications et de l'information)** est un important multiplicateur de messages. Le programme du PNUE comprend un élément important consacré à la diversité biologique et la portée des communications du Département est mondiale. Le lancement de rapports de la CDB dans le passé, y compris les *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, a bénéficié de l'infrastructure de ce Département en matière d'appui et de communications;

d) **Les équipes chargées des communications des secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCUNCC) et de la Convention des Nations pour communiquer la synergie entre l'exécution des programmes relatifs à la biodiversité, aux changements climatiques et à la dégradation des terres.** Cela comprend des plateformes comme le Pavillon des Conventions de Rio et d'autres activités de communication conjointes;

e) **Le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** est un important partenaire pour les travaux de communications et ce, vu le rôle du FEM en tant que mécanisme de financement de la Convention;

f) **L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)** est un partenaire clé de cette stratégie de communications car les travaux de l'UICN ont pour beaucoup contribué au développement de la CDB. Outre les messages transmis par le secrétariat, d'importants travaux sont effectués par ses commissions bénévoles, en particulier:

- (i) *La Commission Education et Communication de l'UICN.* En collaboration avec la Commission mondiale sur les aires protégées (on en trouvera une liste ci-dessous), la Commission Education et Communication a lancé l'initiative #Naturepourtous, qui a été élaborée dans le prolongement de l'Année internationale pour la biodiversité, ainsi que les campagnes "Love not Loss" et "Inspiring a New Generation." Ces campagnes représentent un instrument important qui peut transmettre des messages au sujet de la participation avec la biodiversité et la nature. La Commission est un partenaire important pour la réalisation de l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité;
- (ii) *La Commission mondiale sur les aires protégées.* Cette Commission est un partenaire de l'initiative #Naturepourtous mais elle travaille par dessus tout pour garantir la réalisation de l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité. Sa messagerie doit donc encourager la réalisation des objectifs liés aux aires protégées mais travailler également sur une messagerie qui montre comment la réalisation de cet objectif appuie une variété d'autres Objectifs de développement durable;
- (iii) *Commission pour la survie des espèces.* La liste rouge de l'UICN est un outil de communications pour montrer l'état d'avancement de l'Objectif 12 d'Aichi pour la biodiversité.

g) **L'UNESCO** est un partenaire clé non seulement pour la science de la biodiversité mais aussi pour son travail sur l'éducation pour le développement durable (EED). C'est pourquoi ses travaux peuvent fortement amplifier les messages et la communication aux communautés de l'éducation qui travaillent dans des milieux formels et informels;

h) **Les jardins zoologiques et les aquariums** sont un important multiplicateur vu leur portée mondiale puisqu'ils reçoivent chaque année de centaines de millions de visiteurs. L'Association mondiale des jardins zoologiques et des aquariums (WAZA) a dans le passé mené une campagne très réussie pour promouvoir la prise de conscience de la biodiversité et des campagnes additionnelles de ce genre feraient un énorme différence;

i) **Les jardins botaniques et les musées d'histoire naturelle** jouent un rôle similaire à celui des jardins zoologiques et des aquariums. Botanic Gardens Conservation International (BGCI) a organisé une vaste campagne à l'appui de la biodiversité et de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, d'autres travaux avec eux doivent être envisagés;

j) **Le Fonds mondial pour la nature (WWF)** est un partenaire central pour la Décennie, membre qu'il est de groupes de travail clés et du Comité consultatif informel pour la CESP. Leurs moyens de communication, y compris l'Indice de la planète vivante, 60 minutes pour la planète et d'autres projets sont de puissants véhicules pour multiplier et transmettre des messages à un plus large public;

k) **Les médias** et leurs liens pour communiquer avec le public sont mentionnés dans d'autres parties du document mais ils devraient être également considérés ici comme un multiplicateur. Des partenariats stratégiques avec quelques organisations de média peuvent avoir d'importants effets de levier et de multiplication;

l) Les ambassadeurs des Nations Unies et d'autres porte-paroles célèbres sont également un important multiplicateur.

Evénements

86. Les événements représentent d'importantes possibilités de communication où des messages peuvent être diffusés à différents publics dans un cadre d'ordinaire riche en médias et intéressant une variété de communautés. Les grandes conférences internationales sur la diversité biologique ont en général été le principal objet des communications à ce jour. Elles demeurent d'importantes possibilités d'exécuter le programme mais elles n'en sont pas les seules. Quelques-unes des réunions sont les suivantes :

- a) réunions de la Conférence des Parties à la CDB;
- b) réunions de la Conférence des Parties à la CCNUCC et à la CNUCLD;
- c) réunions de la Conférence des Parties aux autres conventions relatives à la diversité biologique;
- d) sessions annuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies;
- e) réunions de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

87. A chacune de ces réunions, il faudrait saisir l'occasion de communiquer les buts de cette stratégie de communications et d'en démontrer les liens.

88. Les événements nationaux qui peuvent être en rapport avec le programme de la biodiversité mais qui en sont distincts constituent eux aussi d'importantes possibilités de communications. Les fêtes culturelles nationales ou les fêtes de l'indépendance devraient aussi servir à montrer le lien de la biodiversité avec l'identité nationale.

89. La Journée des Nations Unies et d'autres importantes journées internationales sont également d'importants événements pendant lesquels les travaux de la Convention peuvent être notés et célébrés. Pour ces journées internationales, la messagerie devrait être alignée d'une manière qui montre comment l'application de la Convention peut contribuer aux objectifs de chaque journée. Au nombre des journées les plus importantes à prendre en considération figurant les suivantes : Journée mondiale des zones humides, Journée mondiale des espèces sauvages, Journée mondiale de l'eau, Journée des océans, Journée de la Terre, Journée mondiale de l'environnement, Journée mondiale de la lutte contre la désertification et Journée mondiale de l'alimentation.

90. La Journée internationale de la diversité biologique (22 mai de chaque année) devrait également être un événement très important pour les communications. Guidés par le thème que choisit le Secrétaire exécutif, les acteurs au niveau national devraient utiliser cette journée pour articuler des visions et réponses nationales.

G. Rôles et mesures clés

91. A la lumière de tous les éléments décrits ci-dessus, les activités et rôles suivants sont envisagés pour mettre en œuvre la stratégie. Les rôles décrits ci-dessous sont indicatifs et devraient être ajustés sur la base de nouvelles informations.

92. **Secrétariat de la CDB.** Le Secrétaire exécutif et le personnel du secrétariat joueront un rôle dans la mise en place du cadre des communications, continuant d'examiner l'état des communications et cherchant à coordonner et d'aviser d'autres acteurs. En outre, le Secrétariat fournira une messagerie parapluie qui mettra l'accent sur les principaux buts décrits dans cette stratégie et il accordera aux Parties et autres parties prenantes un appui pour l'exécution du plan sous la forme d'une coordination par le truchement de groupes de travail sur les communications, y compris notamment les fonctionnaires régionaux de l'information du PNUE, les groupes de travail chargés des communications du Département de l'information des Nations Unies et le groupe de travail BLG chargé des communications. Quelques possibilités clés d'accroître les efforts sont mentionnés ci-dessous.

93. **Institutions des Nations Unies.** Une variété d'acteurs des Nations Unies joue un rôle clé dans la mise en oeuvre de la stratégie, non seulement en cherchant à lier leur messagerie au programme de la diversité biologique dans le monde mais aussi en identifiant les différentes façons dont le programme de biodiversité peut fournir des messages et des contenus pour leurs activités. Des efforts additionnels devraient être faits pour mener des campagnes coordonnées sur la communication pour la biodiversité, comme par exemple :

a) Secrétaire général des Nations Unies : améliorer le profil de la Décennie et de la biodiversité comme le demande la résolution 65/161 de l'Assemblée générale et ce, partout dans le système des Nations Unies;

b) Département de l'information : fournir un appui de messagerie pour les activités en matière de biodiversité qui sont liées au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et autres activités, y compris celles qui fournissent des liens avec les Centres d'information des Nations Unies (CINU) partout dans le monde;

c) UNESCO : donner un appui en incorporant la biodiversité dans ses travaux sur l'Education pour le développement durable (EDD), ses travaux de biodiversité dans le secteur de la science et un appui en matière de communications;

d) PNUE : donner un appui en mobilisant son Département de l'information et des communications ainsi que son réseau de fonctionnaires régionaux de l'information à l'appui de la communication en matière de biodiversité. Il cherchera également à trouver des manières d'utiliser la Journée mondiale de l'environnement pour mettre en relief les questions liées à la biodiversité;

e) PNUD : communiquer les manières dont la biodiversité est intégrée dans les travaux au niveau national;

f) FAO : coordonner sa messagerie avec la Décennie selon qu'il convient.

94. Les **Parties** à la Convention sur la diversité biologique seront les principaux moyens de communication des versions nationales de la messagerie mondiale. C'est pourquoi elles :

a) adapteront les messages pour se conformer aux circonstances nationales et aux publics nationaux;

- b) organiseront des événements et des activités à l'appui de cette stratégie de communications;
- c) montreront l'état national d'avancement du Plan stratégique pour la diversité biologique;
- d) fourniront des ressources pour des campagnes mondiales de communications;
- e) suivront les niveaux de sensibilisation du public à la biodiversité et à ses valeurs;
- f) érigeront des passerelles de communication avec d'autres ministères de "non-biodiversité", y compris en incorporant et en incluant d'autres ministères dans les activités SPANB.

95. **ONG internationales.** Les ONG qui travaillent dans les domaines de la conservation de la nature, du développement durable et d'autres travaux environnementaux sont des partenaires clés. Elles chercheront à communiquer la pertinence de leurs travaux pour la réalisation du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à utiliser leurs travaux de communications à l'appui du Plan stratégique.

96. **Peuples autochtones et communautés locales.** Les peuples autochtones et les communautés locales sont un groupe clé pour la Convention, gardiens qu'ils sont des savoirs traditionnels relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Ils ont pour rôle de démontrer :

- a) les contributions des savoirs traditionnels à la conservation et utilisation durable de la diversité biologique aux niveaux national et mondial;
- b) la contribution à la mise en oeuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

97. **Organisations nationales de la société civile.** Ces groupes ont un rôle à jouer dans l'application de la Convention au niveau national comme au niveau international. Ils devraient démontrer un appui pour les travaux de la Convention et chercher à mobiliser l'appui du public.

98. **Les musées d'histoire naturelle, les jardins zoologiques et les aquariums, les jardins botaniques.** Ces groupes devraient continuer de développer leurs travaux de communications, y compris leurs activités de modification du comportement;

99. **Les jeunes** communiqueront leur rôle dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, y compris par le truchement de mouvements de la jeunesse.

100. **Le monde des affaires** communiquera les façons dont il conserve et utilise de manière durable la biodiversité, y compris de nouveaux dossiers à l'appui de la biodiversité.

101. D'autres organisations et acteurs peuvent y être ajoutés à mesure qu'ils sont identifiés et commencent à prendre part au programme de la biodiversité.

IV. ELEMENTS SUGGERES D'UN PROJET DE DÉCISION

102. La Conférence des Parties souhaitera peut-être adopter une décision dont le libellé serait le suivant :

La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique,

Rappelant la résolution 65/161 de l'Assemblée générale des Nations Unies dans laquelle celle-ci a proclamé la période 2011-2020 Décennie des Nations Unies pour la biodiversité,

Rappelant la décision XI/2 et son appui pour la stratégie de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité telle qu'examinée par le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention à sa quatrième réunion,

Rappelant le programme de travail pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public,

Notant la résolution 93 du Congrès mondial 2016 de la nature de l'UICN, "Connecter les populations avec la nature partout dans le monde", et son appel pour appuyer l'Objectif 1 d'Aichi pour la biodiversité, y compris au moyen de la campagne #Nature pour tous,

1. *Accueille avec satisfaction* le cadre d'une stratégie mondiale de communications élaboré par le Secrétaire exécutif³;

2. *Invite* les Parties à utiliser le cadre lorsqu'elles cherchent à élaborer leurs propres stratégies nationales et à faire rapport sur les résultats de leurs travaux par le truchement du centre d'échange;

3. *Invite* les organismes des Nations Unies et les fonds multilatéraux à utiliser eux aussi le cadre lorsqu'ils cherchent à élaborer leurs propres stratégies;

4. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer à travailler pour élaborer et peaufiner le cadre, y compris en travaillant avec des partenaires existants de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, notamment le Bureau du Secrétaire général des Nations Unies, et au moyen de la création de nouveaux partenariats, sous réserve des fonds disponibles, et de faire rapport sur les résultats à la Conférence des Parties à sa prochaine réunion.

³ UNEP/CBD/COP/13/14.